

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mars 2018 - Salle du Conseil Municipal - Mairie
1 avenue Georges Sabde - Saint-Pierre-du-Mont

Date de convocation : 20 mars 2018

PRESENTS : M. BONNET Joël, Maire, M. BAYLE Jean-Marie, M. KRUYNSKI Bernard, Mme SALEMBIER Delphine, Mme LALLAU Ghislaine, M. TRIBOUT Michel, M. PALLAS Philippe, Mme PAYNEAU Nadine, Mme DENYS Marie, M. BOISSE Olivier, M. RUQUOIS Vincent, Mme DUVERGER Josette, M. LEBLAY Jean-François, Mme LAFFORGUE Liliane, M. MARCHAL Benoit, Mme CHRIT Fabienne, M. THOMAS Eddie, Mme SERIS Clémentine, M. BARBIER Jean-Michel, M. MEZRICH Eric, Mme ROUSSEAU Maryline, Mme BEAUMONT Patricia, M. PARIS Julien, Mme BERNADIE Marie-Christine, M. ARRIEU Alexandre, Mme TAPIAU-DANGLA Arlette

ABSENTS EXCUSES : Mme TOMAIUOLO Béatrice procuration à Mme LALLAU Ghislaine
Mme TACHON Laetitia procuration à Mme Marie DENYS
M. ELWAHIDI Abdellah procuration à M. Jean-François LEBLAY

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François LEBLAY

Le Conseil Municipal,

A la majorité avec 6 voix CONTRE,

- APPROUVE le compte de gestion 2017 - budget principal

A la majorité avec 6 ABSTENTIONS,

- APPROUVE le compte de gestion 2017 - budget eau

A la majorité avec 6 ABSTENTIONS,

- APPROUVE le compte de gestion 2017 - budget assainissement

A la majorité avec 6 ABSTENTIONS,

- APPROUVE le compte de gestion 2017 - budget lotissement communal SAILHÈS

A la majorité avec 6 ABSTENTIONS,

- APPROUVE le compte de gestion 2017 - budget Pôle Santé

A la majorité avec 6 voix CONTRE,

- APPROUVE le compte administratif 2017 - budget principal

A la majorité avec 7 ABSTENTIONS,

- APPROUVE le compte administratif 2017 - budget eau

A la majorité avec 6 ABSTENTIONS,

- APPROUVE le compte administratif 2017 - budget assainissement

A la majorité avec 6 ABSTENTIONS,

- APPROUVE le compte administratif 2017 - budget lotissement communal de SAILHÈS

A la majorité avec 6 ABSTENTIONS,

- APPROUVE le compte administratif 2017 - budget Pôle Santé

A la majorité avec 6 ABSTENTIONS,

- DECIDE l'affectation du résultat de l'exercice 2017 - budget eau comme suit :

Résultat de fonctionnement 2017	
A Résultat de l'exercice	342 522,05 €
B résultats antérieurs reportés	328 213,61 €
C Résultat à affecter	670 735,66 €
D solde d'exécution d'investissement 2017	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	144 048,97 €
E solde des restes à réaliser d'investissement 2017	
Besoin de financement	258 409,85 €
Excédent de financement	
F Besoin de financement	114 360,88 €
REPRISE	670 735,66 €
1) G Affectation en réserve R1068 en investissement	114 400,00 €
2) H Report en fonctionnement R 002	556 335,66 €

A la majorité avec 6 ABSTENTIONS,

- DECIDE l'affectation du résultat de l'exercice 2017 - budget assainissement comme suit :

Résultat de fonctionnement 2017	
A Résultat de l'exercice	356 659,23 €
B résultats antérieurs reportés	706 538,25 €
C Résultat à affecter	1 063 197,48 €
D solde d'exécution d'investissement 2017	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	54 096,19 €
E solde des restes à réaliser d'investissement 2017	
Besoin de financement	289 108,06 €
Excédent de financement	
F Besoin de financement	235 011,87 €
REPRISE	1 063 197,48 €
1) G Affectation en réserve R1068 en investissement	235 000,00 €
2) H Report en fonctionnement R 002	828 197,48 €

A la majorité avec 6 voix CONTRE et 1 ABSTENTION,

- PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2018, sur la base du rapport qui lui a été présenté,
- VOTE le débat d'orientation budgétaire 2018 sur la base de ce rapport.

A l'unanimité,

- APPROUVE la constitution d'un groupement de commandes, dont Mont de Marsan Agglomération sera le coordonnateur et dont l'objet sera la passation de marchés ou accords-cadres en matière d'installations de chauffage, ventilation et climatisation,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de groupement de commandes,
- AUTORISE le coordonnateur du groupement ainsi constitué à lancer les procédures de publicité et de mise en concurrence prévues par l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
- AUTORISE l'adhésion éventuelle d'autres communes membres de Mont de Marsan Agglomération au groupement, avant le lancement des procédures de publicité et de mise en concurrence.

A l'unanimité,

- DECIDE à l'unanimité de soutenir l'engagement de l'Association des maires et présidents de communautés des Landes dans la défense du projet de LGV Bordeaux / Dax et de permettre la transmission au Président de la République de la présente délibération.



Le 29 mars 2018,

Le Maire,

Joël BONNET